



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2018

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c), Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29

- point 03 à 14 : 30

Absents excusés avant donné des pouvoirs :

- pour la séance : 03

- début séance à 02c compris : 01

**DIRECTION EDUCATION
 ENFANCE JEUNESSE SPORT**

n°09a

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Dominique Quintin

Le dynamisme du tissu associatif sportif local est un moteur essentiel du vivre ensemble à Ploemeur qui participe à l'attractivité de la commune et à l'animation du territoire.

Pour soutenir ces associations dans leurs activités, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant le tableau ci-dessous. Une réunion d'étude des dossiers et de concertation a eu lieu avec les représentants de l'office municipal des sports (OMS) et de la municipalité.

Ces attributions sont assorties d'engagements définies par la réglementation en vigueur et par la signature d'une lettre d'engagement qui garantit la bonne utilisation des deniers publics.

Consciente de la plus-value apportée au territoire par une vie associative riche et variée, la municipalité souhaite dès lors maintenir un niveau d'engagement fort envers les associations locales, et ce, malgré la tension croissante sur les finances communales.

Le volume global de subventions est conservé pour l'année 2018.

Organismes	Subventions de Fonctionnement 2017	Propositions de subvention de Fonctionnement 2018
DOJO PLOEMEUR OCEAN	870 €	948 €
TENNIS CLUB DE PLOEMEUR	4 840 €	5 030 €
FORMOCEAN	700 €	150 €
FUTSAL CLUB DE PLOEMEUR	210 €	455 €
PLOEMEUR VOLLEY	2 370 €	2 500 €
PLOEMEUR CYCLOTOURISME	280 €	400 €
LES MOUETTES CRAPAHUTEUSES	400 €	450 €
CLUB AIKIDO PLOEMEUR	130 €	0 € (pas de demande du club)
COURIR A PLOEMEUR	140 €	123 €
PLOEMEUR JEUNESSE	290 €	0 € (pas de demande du club)
BASKET PLOEMEUR OCEAN	2 600 €	2 700 €
ENTENTE DES MUNICIPALITÉS	130 €	130 €
A.S. EREA LES PINS	120 €	101 €

PLCEMEUR RUGBY CLUB	3 870 €	3 370 €
PLCEMEUR NATATION	4 600 €	5 000 €
KEEP IT COUNTRY	140 €	100 €
PLCEMEUR ATLANTIQUE HANDBALL	3390 €	3 600 €
PLCEMEUR TRIATHLON	1 370 €	1 383 €
A.S. GOLF PLCEMEUR OCEAN	2 770 €	2 900 €
A.S. DU GUERMEUR	5 700 €	5 500 €
FOOTBALL CLUB DE PLCEMEUR	10 530 €	10 030 €
A.S. COLLEGE CHARLES DE GAULLE	1 250 €	1 266 €
A.S. COLLEGE JEAN-PAUL II	720 €	794 €
A.S. LYCEE ND DE LA PAIX	910 €	920 €
TOTAL	47 850 €	47 850 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Jeunesse, sport, santé » et « Education, culture, relations internationales » du 24 janvier 2018 ;

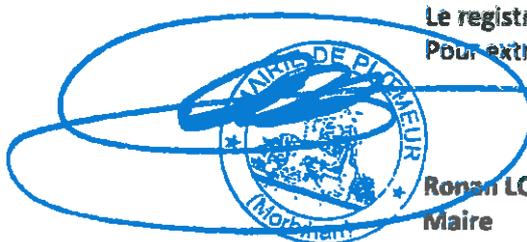
Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** les subventions de fonctionnement aux associations sportives telles que mentionnées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE


Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.
Ronan LOAS,
Maire